

23 février 2009

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Nuisances des installations de récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel».

Rapport de M^{me} Linda de Coulon.

La pétition a été renvoyée le 17 septembre 2008 à la commission des pétitions par le Conseil municipal. Cette dernière, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, l'a étudiée lors de ses séances des 8 et 15 décembre 2008.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 8 décembre 2008

Audition des pétitionnaires, représentés par M^{mes} Mary Ornon, Dominique Roch, Anne Fonjallaz, MM. Gregory Ornon et Alain Ornon

Les pétitionnaires sont domiciliés face à l'installation de récupération du verre, située à la rue Henri-Frédéric-Amiel. Les conteneurs enterrés engendrent des nuisances sonores importantes à cause de l'incivisme des utilisateurs qui déposent de manière discontinue leurs bouteilles très tôt le matin et jusqu'à très tard le soir. Les conteneurs, enterrés à 3 mètres de profondeur, ne sont pas insonorisés. Les bouteilles tombent de haut, ce qui amplifie le bruit. Par ailleurs, cet équipement se trouve dans une ruelle très étroite qui fait caisse de résonance. Les pièces donnant sur la rue sont des chambres à coucher. Les usagers ignorent délibérément les horaires affichés sur les conteneurs. Si des personnes du voisinage immédiat se permettent d'intervenir, elles se trouvent confrontées parfois à des réactions agressives. Les employés des restaurants viennent aussi déposer de grandes quantités de bouteilles.

La Voirie, elle-même, récupère à grand bruit le contenu des installations le dimanche matin à 7 h en laissant tourner le moteur de son véhicule pendant près de dix minutes. Cette nuisance sonore devient insupportable.

L'aspect esthétique du site est également déploré. Durant le week-end, les conteneurs débordent, laissant jusqu'à 1000 bouteilles joncher le sol (cf. annexe).

Les pétitionnaires approuvent le principe des conteneurs, mais ils jugent l'emplacement inadéquat au vu de l'étroitesse de la ruelle. Des locataires démé-

nagent, estimant le lieu invivable. Si la présence d'un agent de sécurité municipal leur paraît une mesure disproportionnée, la pose de barrières à fermeture automatique ou le déplacement des conteneurs leur paraît constituer des mesures raisonnables.

Une autre pétitionnaire évoque l'existence de situations similaires dans d'autres quartiers. Suite à une demande de certains habitants de la rue Henri-Frédéric-Amiel, la Ville a essayé d'insonoriser l'installation en mettant de la mousse, sans grand succès, semble-t-il. L'intervenante se plaint du caractère nuisible des installations. Si cela ne tenait qu'à elle, elle aurait déménagé depuis longtemps, mais elle n'en a guère les moyens vu la conjoncture actuelle du marché immobilier.

Un commissaire demande des précisions sur la proposition concernant la mise en place de barrières. Est citée notamment la commune de Vésenaz où les conteneurs sont entourés de barrières munies d'un portail fermé à clé du samedi à 17 h au lundi à 8 h, ainsi que les jours fériés. Par ailleurs, ce site est éloigné de toutes habitations.

Les personnes auditionnées évoquent encore le problème que pose le dépôt de vitres. Par ailleurs, l'accès aux installations n'est pas possible aux personnes à mobilité réduite.

Une pétitionnaire suggère le déplacement de l'équipement actuel près du carrefour voisin de l'école de commerce de Saint-Jean, où une installation existe déjà.

Le problème des restaurateurs qui viennent déposer leurs bouteilles est évoqué une nouvelle fois par les personnes auditionnées.

A l'issue de cette séance, les membres de la commission des pétitions décident à l'unanimité l'audition des magistrats Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement.

Séance du 15 décembre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, accompagné de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, et de M. Pierre Maudet, accompagné de M. Fredy Martin, chef de section au service Voirie – Ville propre

Le magistrat chargé de la Voirie a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la demande des pétitionnaires. Il connaît la problématique des nuisances sonores engendrées par les lieux de récupération. Plusieurs campagnes ont été

menées pour éviter le dépôt de verre entre 20 h et 7 h. En revanche, c'est la première fois qu'il entend des plaintes au sujet des bennes à verre. Lors de l'installation des 120 conteneurs répartis dans les différents coins de la ville, certains ont été jugés inesthétiques. On a, dès lors, remédié à cette situation en les entermant. Les sites ont souvent été considérés, à tort, comme des minidéchetteries. Des déprédations, occasionnant un surplus de travail à la Voirie, ont été observées.

Un commissaire estime que la verbalisation de personnes attentives au tri des déchets ne constitue pas une solution. En l'occurrence, les bennes visées par la pétition sont placées face à un mur borgne et créent ainsi inévitablement des nuisances. Un autre emplacement lui semblerait plus approprié. Il rappelle les remarques émises par les pétitionnaires, selon lesquels le lieu est utilisé comme minidéchetterie. En l'absence d'une installation pour la récupération de PET, ce matériel-là est abandonné sur place autour des bennes.

A cela, le magistrat répond que la mise à disposition de conteneurs pour la récupération du PET incombe aux commerces. Partout où cela a été possible, des bennes ont été installées à cet effet.

Accueillant le magistrat M. Rémy Pagani, le président de la commission indique que sa présence est justifiée du fait qu'il est responsable de l'emplacement du site.

La personne qui l'accompagne émet des doutes sur le fait que l'entreprise chargée de la récupération du verre effectuerait ce travail le dimanche.

Une commissaire, évoquant le chaos régnant autour des bennes en raison des dépôts de bouteilles par les restaurateurs, demande qui opère un contrôle. Selon le magistrat Pierre Maudet, ce sont les agents municipaux qui s'en chargent. Toutefois, leur mission est limitée du fait de leurs horaires.

Rappelant les propositions des pétitionnaires concernant la pose de barrières, le magistrat estime que l'on s'exposerait au risque de retrouver tous les déchets autour des palissades. Cela obligerait, par ailleurs, de charger les agents de contrôler la situation.

Quant au déplacement de l'installation, selon le fonctionnaire qui accompagne le magistrat M. Rémy Pagani, celui-là serait soumis à une demande d'autorisation de construire. Si un déplacement de l'équipement sur un ou deux mètres lui paraît envisageable, son transfert au carrefour jouxtant l'école de commerce ne lui paraît guère possible.

En conclusion, le magistrat responsable de l'emplacement des installations incriminées se déclare prêt à examiner si une solution répondant au but de la pétition, ou s'en approchant, peut être trouvée.

Discussion et vote

Vu la conclusion du magistrat précité, le groupe libéral propose le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec la recommandation d'étudier une solution propre à satisfaire les pétitionnaires.

Le parti des Verts se déclare dubitatif par rapport aux solutions proposées, mais il admet qu'un problème existe dans le secteur et qu'il convient de prendre des mesures. Il est suivi en cela par tous les autres partis.

C'est ainsi que la commission accepte, à l'unanimité de ses membres, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif avec la recommandation d'étudier la possibilité de modifier l'emplacement du site de récupération du verre.

Annexes: texte de la pétition
une photographie illustrant la situation

PETITION

Nous soussignés, habitants du quartier, demandons expressément à la Ville de Genève, département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour remédier définitivement aux nuisances sonores occasionnées par les installations de récupération du verre installées en 2005 à la Rue Henri Frédéric-Amiel à 1203 Genève.

Ces nouvelles installations ont provoqué une augmentation significative des nuisances sonores ceci à toutes heures du jour et de la nuit y compris le week-end et jours fériés.

Nous ne contestons pas l'utilité du tri sélectif mais que le recyclage se fasse au détriment de la quiétude des quartiers et de la santé des riverains de ces installations cela ne nous paraît pas acceptable.

Comme le démontrent plusieurs études¹, la pollution sonore influence fortement la santé physique et mentale, la qualité de vie et le bien-être des populations. Ces perturbations acoustiques peuvent se traduire notamment par des interférences avec le comportement social (agressivité, crainte, ...), des troubles du sommeil, du stress, des migraines, des maux de têtes, ... Le bruit rend malade et génère des coûts de santé élevés. De plus, il est impossible de s'habituer au bruit, car l'ouïe ne dort jamais.

Nom & Prénom	Adresse	Signature
--------------	---------	-----------

¹ Enquête LARES Analyse globale et rapport européen sur l'habitat et la santé
<http://www.euro.who.int>
<http://www.bafu.admin.ch>

Anne Fonjallaz
Rue Henri Frédéric-Amiel 10
1203 Genève
Tél. 022 340.62.94

Madame Mary Ornon
Rue de la Dôle 10
1203 Genève
Tél. 022 345.54.01

RECOMMANDE

Conseil Municipal de la Ville de Genève
Monsieur Thierry Piguët
Président du Conseil
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 29 juillet 2008

Concerne : nuisances provoquées par les récupérateurs de verre et d'aluminium

Monsieur le Président,

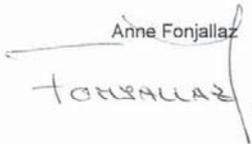
Veillez trouver ci-joint une pétition des habitants des Délices concernant les équipements de recyclage dans notre quartier que vous voudrez bien soumettre au Conseil municipal.

Depuis leur création, ces aménagements ont provoqué une très forte augmentation des nuisances sonores ceci à toutes heures du jour et de la nuit y compris week-ends et jours fériés. De plus, comme le démontrent les photos jointes à la présente, ces équipements transforment ce périmètre de notre quartier en un vrai dépôt. Cette situation n'est plus supportable pour les contribuables-riverains de ces installations.

Nous espérons que notre objet sera traité dans un bref délai et restons à votre entière disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.

En vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à notre parfaite considération.

Pour les habitants signataires de la pétition

Anne Fonjallaz


Mary Ornon



Annexes : ment.

